

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 17 décembre 2025

Pont de Tasdon : présentation des conclusions des études du CEREMA

Mardi 16 décembre 2025

Le Maire de La Rochelle, Thibaut Guiraud, a réuni ce mardi 16 décembre, les associations et les comités de quartier concernés, en présence de la DDTM et du CEREMA*, pour présenter, en toute transparence, comme il s'y était engagé, les conclusions du dernier rapport portant sur l'avenir du pont de Tasdon.

Le CEREMA a présenté de manière synthétique les conclusions de ses études et a pu comparer en détails les deux solutions possibles pour la reconstitution de la liaison entre le quartier de Tasdon et le quartier de la Gare.

Un ouvrage vieillissant mais aujourd'hui sécurisé

Les analyses menées en 2024–2025 montrent que l'ouvrage, fragilisé par la corrosion, reste stable pour des usages limités : piétons et modes doux uniquement, sans charges importantes.

Pour garantir la sécurité, plusieurs mesures ont été mises en place par le Département sur la recommandation du CEREMA et suite au jugement du Tribunal administratif de Poitiers :

- installation de filets sous les travées et sur les parties hautes ;
- inspections régulières (trimestriels et approfondies tous les trois ans) ;
- contrôles topographiques périodiques ;
- sécurisation des réseaux par la Ville, le Département, la SNCF et les concessionnaires.

Ces mesures sont maintenues jusqu'à la déconstruction du pont.

Pourquoi une reconstruction semble préférable ?

Les études montrent que la réparation :

- coûterait presque aussi cher qu'une déconstruction et reconstruction de l'ouvrage,
- ne garantirait pas une durée de vie satisfaisante,
- imposerait des contraintes de maintenance lourdes et répétées,
- ne répondrait pas aux besoins futurs de circulation et de sécurité du secteur.

La reconstruction permettrait au contraire de concevoir un ouvrage :

- adapté aux usages actuels (piétons, vélos, circulation motorisée),
- répondant aux normes ferroviaires sous-jacentes,
- compatible avec les aménagements de la rue Émile-Normandin,
- plus durable et sécurisé.

L'aspect esthétique du nouveau pont devra être soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France afin de garantir son intégration dans l'environnement, quel que soit le choix retenu.

Des contraintes fortes liées au réseau ferré pour tous les scénarios

Le pont surplombe une infrastructure ferroviaire très fréquentée. Cela impose :

- des études préalables poussées ;
- une coordination étroite avec SNCF Réseau ;
- des délais incompressibles pour intégrer les contraintes de sécurité ferroviaire.

À partir de la validation de l'étude préliminaire, un délai minimal de 3 ans est nécessaire à la SNCF en amont des travaux, pour libérer des créneaux d'intervention possibles sur le réseau ferroviaire.

Calendrier prévisionnel : un chantier long mais déjà engagé

Une fois le maître d'ouvrage désigné, les étapes s'enchaînent :

1. Étude préliminaire (16 à 18 mois)
 - diagnostic complet, choix du type de pont, premières esquisses, compatibilité ferroviaire
2. Études SNCF liées à l'exploitation (6 mois minimum)
3. Programmation et planification des travaux (environ 3 ans)

Au total, les travaux pourraient débuter environ 5 ans après la désignation du maître d'ouvrage, et s'achever 2 ans plus tard.

Vers la reconstitution d'une liaison inter-quartiers : un projet structurant pour le quartier

Le préprogramme présenté par le CEREMA et issu de la concertation avec les habitants en 2024 propose un pont comprenant :

- deux cheminements piétons,
- une piste cyclable bidirectionnelle,
- une voie de circulation dans chaque sens.

Les suites : désignation du maître d'ouvrage et coordination des partenaires

Le CEREMA propose de mettre en place un groupement de commandes afin de lancer rapidement les études préalables, en réunissant Ville, Département, État, Région et Agglomération. La Ville y est favorable et soumettra officiellement cette proposition au Département afin d'accélérer la remise en service de la liaison inter-quartiers.

La Ville poursuivra dans les prochains mois les échanges avec l'ensemble des partenaires institutionnels afin d'accélérer au maximum les étapes préparatoires et confirme sa position de proactivité sur ce dossier.

Afin d'informer en toute transparence, les Rochelais, la Ville s'engage a publié le rapport complet du CEREMA sur le site de la Ville de La Rochelle, dès réception de l'accord du Département.

**CEREMA : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.*

Bureau presse / Responsable des relations médias
Cabinet du Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération
Géraldine de Oliveira - +33 (06) 78 82 95 04 - geraldine.de-oliveira@agglo-larochelle.fr